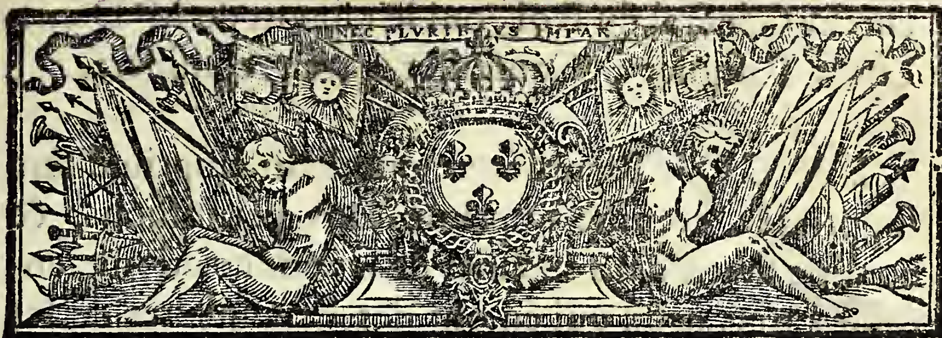


ARREST
DE LA COUR
DE PARLEMENT,

QUI ſupprime un imprimé intitulé : *Arrêt de la Cour de Parlement, du 18 Mai 1756.*

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

Du 21 Mai 1756.

VU par la Cour, toutes les Chambres aſſemblées, l'Imprimé intitulé : *Arrêt de la Cour de Parlement, du 18 Mai 1756*, enſemble le Diſcours & Procès-verbal étant enſuite, le tout contenant quatre pages d'impreſſion, ſans nom d'Imprimeur ni lieu de l'impreſſion : Concluſions du Pro-

cureur Général du Roi, oui le rapport de Me Denis-Louis Pasquier, Conseiller : tout considéré.

LA COUR ordonne que ledit Imprimé sera supprimé, comme imprimé sans permission, & comme fautif dans aucunes de ses énonciations ; enjoint à tous ceux qui en ont des Exemplaires de les apporter incessamment au Greffe de la Cour, pour y être pareillement supprimés, fait défenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs & autres, d'imprimer, vendre ou distribuer ledit Imprimé, sous telles peines qu'il appartiendra ; ordonne en outre que le présent Arrêt sera imprimé, publié & affiché par-tout où besoin sera. Fait en Parlement, toutes les Chambres assemblées, le vingt-un Mai mil sept cens cinquante-six. Collationné.

Signé, DUFRANC.

A PARIS, chez P. G. SIMON, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe à l'Hercule.